

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un nouvel établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Alain HUGO, domicilié à Martigny, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le nouveau commerce mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Take Away, sis sur la parcelle N° 162, folio 2, au lieu-dit "Quartier de la Beignat"
Adresse	:	Rue des Bourguignons 8
Enseigne	:	"TUK TUK Bubble Tea"
Prestations	:	service de pâtisseries et de boissons, sans alcool, à l'emporter, lié à un service Take Away
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au dimanche : 09 h.30 à 20 h.00
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 13 septembre 2021.

Monthey, le 13 août 2021

L'Administration communale